

Des voix: Bravo!

M. Douglas: En fait, les technocrates, et j'inclus sûrement le président du Conseil du Trésor dans cette catégorie, tendent à devenir autocrates. Ils comprennent ou apprécient si peu le régime parlementaire dans une société démocratique. Si en accordant ces pouvoirs radicaux au cabinet, on en accroît l'efficacité, aussi bien dissoudre le Parlement et laisser le président du Conseil du Trésor et les autres technocrates administrer les affaires du Canada. Les vis-à-vis vivront assez longtemps pour regretter cette érosion régulière et continue du pouvoir des représentants élus et cette méconnaissance du rôle du Parlement et de notre régime démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Ces derniers mois, on a souligné dans maints articles que le premier ministre du Canada se dirige de plus en plus vers un régime présidentiel et que des pouvoirs croissants lui sont conférés. Il ne s'agit plus d'être le premier entre ses égaux. Il s'agit d'un homme qui cherche à exercer de plus en plus de pouvoir aux dépens du Parlement.

Il est significatif que le premier ministre, qui propose ce bill, ne soit même pas ici. Lorsque je lui ai demandé il y a quelques semaines s'il s'engagerait à être présent lorsque nous discuterions ces articles, il a déclaré qu'il y serait. Or, il n'est pas ici. Lui seul est en mesure de révéler au Parlement pourquoi il veut ces pouvoirs extraordinaires, l'usage qu'il entend en faire, les ministères d'État qu'il se propose de nommer et les fonctions particulières qui seront attribuées à ces ministres. Il devrait pouvoir nous dire si ces départements d'État s'occuperont de problèmes temporaires ou s'il a l'intention d'invoquer les pouvoirs contenus dans ce bill pour créer des ministères presque permanents, comme un département du logement et des affaires urbaines. Le logement et les affaires urbaines n'ont pas un caractère temporaire. Si le gouvernement établit un département du logement et des affaires urbaines, j'en donne l'avertissement, il violera carrément l'article 14, qui figure dans la Partie IV du bill à l'étude.

Le fait que le premier ministre néglige entièrement le comité plénier, ne participe aucunement à ce débat, et n'ait pas jugé à propos, à aucune des étapes précédentes, d'exposer les raisons qui motivent la recherche de pouvoirs jamais accordés auparavant à un premier ministre du Canada, atteste qu'il méprise le Parlement. Ce mépris n'est pas marqué seulement par son absence du comité, mais aussi par diverses mesures qu'il a prises. A vrai dire, dans un pays démocratique, pas même le président ne peut attribuer des pouvoirs et des fonctions, à moins qu'il n'y soit autorisé par des lois établies par les députés.

Aux États-Unis, la nomination d'un ministre doit être ratifiée par le Congrès. Le département que dirige un ministre est créé en vertu d'une loi adoptée par le Congrès. Il exerce des pouvoirs qui ont été approuvés et adoptés par le Congrès.

L'hon. M. Drury: Voulez-vous que nous adoptions le régime présidentiel?

M. Douglas: Non, je ne prétends pas que nous devions adopter le régime présidentiel. Je dis simplement au président du Conseil du Trésor que nous sommes gravement menacés d'hériter des pires aspects des deux régimes. Nous aurons le régime présidentiel sans les contrôles et le pouvoir restrictif dont dispose le Congrès des États-Unis. Nous n'aurons ni les avantages du régime parlementaire ni les possibilités de restrictions et d'entraves du Congrès américain.

On veut faire adopter ce projet de loi en vitesse. On ne tient pas compte des protestations de l'opposition contre l'établissement des départements d'État. En général, les ministériels sont demeurés silencieux. Ils n'ont pas protesté.

Une voix: Ils veulent leur part du morceau.

M. Douglas: Plusieurs d'entre eux espèrent devenir ministres d'État ou secrétaires parlementaires, je suppose. Notre comité ferait bien de songer aux répercussions à long terme de la décision qu'on nous demande actuellement de prendre. Le gouvernement veut s'assurer une souplesse d'action. On peut sûrement justifier la nécessité de pouvoir traiter de certaines questions et de confier à certains ministres des problèmes bien particuliers. Le gouvernement a le pouvoir de nommer des ministres sans portefeuille et de leur attribuer des fonctions spéciales.

Nous demandons depuis longtemps l'établissement d'un ministère de l'habitation et des affaires urbaines. Le gouvernement peut présenter une mesure législative à cette fin. Il permettrait ainsi aux députés de délibérer sur le rôle de ce ministère, sur les pouvoirs qui lui seraient conférés et les fonctions du ministre qui en serait le titulaire. Ce serait la façon normale d'agir. Mais quand le gouvernement demande le pouvoir d'instituer un ministère de l'habitation et des affaires urbaines ou quelque autre ministère de sa propre initiative, sous prétexte qu'il s'agirait simplement d'une organisation provisoire, il cherche par des voies détournées à court-circuiter le Parlement et à en annihiler les pouvoirs.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: A ce sujet, tous les représentants à la Chambre ont le grave devoir de songer aux répercussions à long terme de la mesure actuelle et de dire ce qu'ils en pensent. Du moment qu'on amoindrit les pouvoirs du Parlement et qu'on bâillonne les représentants élus, le processus démocratique en subit les conséquences.

• (3.50 p.m.)

Il faut voir les choses en face, monsieur le président; l'opinion se répand de plus en plus chez les jeunes que la démocratie parlementaire n'a plus de raison d'être, que le régime parlementaire a vécu. Je n'en crois rien. Pour moi, le régime parlementaire est un des meilleurs qui aient été conçus pour permettre aux hommes et aux